



Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement  
du caporal-chef Stéphanie  
GARNIER du CIS SOREZE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions  
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité  
intérieure,

VU la demande de suspension d'engagement du caporal-chef  
Stéphanie GARNIER en date du 18 juin 2015, pour une durée de neuf  
mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de SOREZE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'engagement du caporal-chef Stéphanie GARNIER, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de SOREZE, est suspendu, à sa demande, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, pour une durée de neuf mois.

**Article 2 :** M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **20 JUIL. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT